



Thônex

législature 2020-2025
motion no180
séance du 19/12/2023

Motion déposée par les groupes Alternative, Le Centre-VL, PLR

« Sensibiliser les élus municipaux à la compréhension des enjeux planétaires (changements environnementaux, limites planétaires et besoins sociaux fondamentaux) et permettre de développer des mesures adaptées et concrètes à notre échelle locale »

Considérant :

- Les déclarations du Secrétaire Général de l'ONU M. Antonio Guterres à l'ouverture de la COP28 ;
- l'urgence climatique décrétée par le Canton de Genève et le plan climat 2030 ;
- l'importance pour toutes les collectivités publiques de mieux intégrer les enjeux climatiques, limites planétaires, et besoins sociaux fondamentaux ;
- que les personnes élues appelées à décider dans les différentes instances démocratiques doivent avoir une meilleure compréhension de ces enjeux (environnementaux sociaux et économiques) ;
- la nécessité pour nous d'avoir une base commune de connaissances qui reposent sur des faits afin de pouvoir mener au sein de la municipalité des actions nécessaires à la transition vers un monde soutenable ;

le Conseil municipal de Thônex demande au Conseil administratif :

Par 20 voix pour, 2 voix contre, 3 abstentions

1. D'aider les élus municipaux, appelés à orienter les choix de la commune, à avoir une compréhension plus claire des crises environnementales et socio-économiques dans le cadre de leur mandat électif ;
2. d'organiser (ou de co-organiser avec d'autres communes / l'ACG) une formation visant à améliorer notre compréhension des crises environnementales et humaines, formation qui puisse nous orienter vers des éléments de solution à notre échelle locale ;
3. de mandater dans ce but une/des organisation(s) spécialisée(s) (universités, HES, associations et/ou startup) ayant développé, des démarches allant vers des solutions et des mesures concrètes ;



législature 2020-2025
motion no180
séance du 19/12/2023

4. de proposer cette formation à toutes les élu.e.s (et de l'ouvrir au personnel communal dans la mesure des possibilités) ;
5. de financer cette mesure grâce à la ligne budgétaire no779.313.1 « Projets de transition écologiques » dotée de 50'000.- qui a été créée en 2023 ;
6. d'organiser cette formation en 2024.



Thônex, le 20 décembre 2023/ck

(MM-23-16)/cm19-12-2023